

**CONSEIL MUNICIPAL LE VERNET-CHAMÉANE  
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 11 avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil du Vernet, sous la présidence de Marc HOSMALIN

**DATE DE CONVOCAATION** : 5 avril 2022

**PRESENTS** : MM. HOSMALIN Marc, ANTOINE Christophe, PAULET Anthony, COLLANGE Angéline, BOUQUET Charlotte, CHALLET Julie, CHATENET Elisabeth, DARGNAT Guillaume, JOUVE Pierre, MOISSAING Gilles, MOULIN Mathieu, PINOT Alain, POUMEROL Françoise, THIODAT Claudine

**ABSENTS EXCUSES** : RANVIAL François,

**ABSENTS** : GUILLIEN Alexandre, HORT Benjamin,

**POUVOIRS** : de RANVIAL François à BOUQUET Charlotte

**SECRETAIRE ELUE** : CHATENET Elisabeth

Le Maire demande à l'assemblée de faire une minute de silence en hommage à Pascal LACOMBE, conseiller municipal décédé.

La parole est donnée à Jacqueline Martenot, membre bénévole auprès de la Cimade qui œuvre pour l'encadrement des réfugiés par l'Etat et informe l'assemblée du cadre et du suivi existants à l'accueil éventuel de familles Ukrainienne par la commune.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET COMMUNE**

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Christophe ANTOINE Adjoint de la commune du Vernet-Chaméane, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mr Marc HOSMALIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	dépense ou déficit	recette ou excédent	dépense ou déficit	recette ou excédent
Résultats reportés			141 961.85	
Opérations de l'exercice	925 884.00	1 249 592.41	970 793.93	693 558.11
<b>Totaux</b>	<b>925 884.00</b>	<b>1 249 592.41</b>	<b>1 112 755.78</b>	<b>693 558.11</b>
Résultats de clôture		323 708.41	419 197.67	
Restes à réaliser			275 791.00	391 920.00

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : 14+1      Pour : 14+1      Abstention : 0      Contre : 0

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR MME BARDIN- FLOIRAS – RECEVEUR MUNICIPAL**

Le conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives 2021 s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°/statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 comprises celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote : 14+1	Pour : 14+1	Abstention : 0	Contre : 0
-------------	-------------	----------------	------------

## **AFFECTATION DES RESULTAS 2021 DU BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

### Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -141 961.85 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 297 690.26 €

### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -277 235.82 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 323 708.41 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de 275 791.00 €

En recettes pour un montant de 391 920.00 €

### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 323 708.41 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

### Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 323 708.41 €

### Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0,00 €

Vote : 14+1	Pour : 14+1	Abstention : 0	Contre : 0
-------------	-------------	----------------	------------

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans les tableaux ci-après pour le budget Commune :

- En section de fonctionnement, au niveau du chapitre
- En section d'investissement, au niveau de l'opération

Le budget Commune 2021 est équilibré en dépenses et recettes aux montants de :

	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
<b>Vote</b>	1 175 196 €	1 175 196 €	948 660 €	832 531 €
<b>Restes à réaliser</b>			275 791 €	391 920 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 175 196 €</b>	<b>1 175 196 €</b>	<b>1 224 451 €</b>	<b>1 224 451 €</b>

Vote : 14+1	Pour : 14+1	Abstention : 0	Contre : 0
-------------	-------------	----------------	------------

## **VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil que depuis la fusion des communes du Vernet La Varenne et de Chaméane au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les taux des deux communes ont été fusionnés avec intégration fiscale pendant 12 ans.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la part communale pour l'année 2022.

Les produits attendus de la commune du Vernet-Chaméane seront les suivants :

- Taux de référence Taxe Foncière Bâti : 41.76 % pour un produit attendu de 331 491 €
- Taux de référence Taxe Foncière non Bâti : 89.88 % pour un produit attendu de 70 106 €.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- De ne pas augmenter le taux des taxes locales.

Vote : 14+1	Pour : 14+1	Abstention : 0	Contre : 0
-------------	-------------	----------------	------------

## **SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 30h**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n°20-2022 concernant la création d'un poste d'adjoint technique territorial à 20h hebdomadaire suite au transfert du service de garderie à l'EPCI,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu l'avis du Comité technique en date du 1<sup>er</sup> mars 2022,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial à 30h hebdomadaire en raison des dispositions évoquées ci-avant,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la suppression du poste d'adjoint technique territorial à 30h hebdomadaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de ce jour suivant le tableau joint à la présente.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Vote : 14+1	Pour : 14+1	Abstention : 0	Contre : 0
-------------	-------------	----------------	------------

### **MAISON DE L'AMETHYSTE - NOUVEAU TARIF DES ATELIERS ET BALADES**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les nouveaux tarifs des ateliers et balades proposées par la Maison de l'Améthyste.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- D'adopter l'application des nouveaux tarifs des ateliers et des balades de la Maison de l'Améthyste comme indiqué dans la liste ci-jointe à la présente.

Vote : 14+1	Pour : 14+1	Abstention : 0	Contre : 0
-------------	-------------	----------------	------------

### **OUVERTURE D'UN LIVRET A LA POSTE**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'ouvrir un livret à La Poste pour chaque nouveau-né dont les parents sont domiciliés sur la commune du Vernet-Chaméane. Il propose de verser un montant de 100 € après fourniture de tout justificatif du domicile des parents. Il sera alors demandé aux parents du nouveau-né d'ouvrir un livret à La Poste et de fournir un RIB à la mairie afin de procéder au versement de l'argent.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal, à une voix contre et une abstention,

DECIDE

- D'adopter la proposition énoncée ci-avant dans les mêmes conditions.

Vote : 14+1	Pour : 12+1	Abstention : 1	Contre : 1
-------------	-------------	----------------	------------

### **NOMINATION DE DELEGUES AUX DIFFERENTES INSTANCES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il est nécessaire de nommer de nouveaux délégués aux différentes instances en remplacement de feu Pascal LACOMBE, conseiller municipal, récemment décédé.

Après appel de Monsieur le Maire aux conseillers municipaux, les personnes intéressés par les instances à représentées sont les suivantes :

- |                                 |                   |                   |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| - SICTOM                        | délégué suppléant | Anthony PAULET    |
| - ELECTIONS                     | délégué suppléant | Julie CHALLET     |
| - SMGF                          | réfèrent communal | Anthony PAULET    |
| - Commission Communale Finances | membre            | Guillaume DARGNAT |

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

DECIDE

- D'adopter les nominations énoncées ci-avant.

Vote : 14+1	Pour : 14+1	Abstention : 0	Contre : 0
-------------	-------------	----------------	------------

### **VENTE DE SECTIONNAUX AUX NOALHATS-CHAMEANE**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Julie CHALLET qui expose aux membres du conseil que plusieurs habitants du village des Noalhats de Chaméane ont fait part de leur souhait d'acquérir une partie du domaine appartenant à la section du village des Noalhats.

Les différentes modalités de vente, le prix et les détails seront délibérés ultérieurement.

Il est précisé que les frais relatifs au bornage et au notaire seront à la charge complète des acheteurs.

Afin que ces ventes soient faites, il faudra déterminer les limites de la section si ce n'est déjà fait et établir une liste des électeurs afin de préparer une consultation des électeurs sur ces ventes potentielles.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

DECIDE

- Donne son accord de principe pour les ventes des sectionnaux et le lancement de la procédure.

Vote : 14+1	Pour : 14+1	Abstention : 0	Contre : 0
-------------	-------------	----------------	------------

### **FIXATION DU PRIX DES 3 GARAGES EX-LA POSTE ROUTE DE STE CATHERINE**

Monsieur le Maire expose que suite à la modification de fonctionnement de La Poste, ceux-ci n'ont plus l'utilité des trois garages route de Ste Catherine.

Vu les demandes de locations de garage demandées en mairie, le Maire propose de les mettre en locations.

Vu l'état des portes qui ne ferment pas, le Maire propose de fixer un tarif de 20 € par mois pour chacun des trois garages, soit 60 € payable trimestriellement, les charges relatives aux ordures ménagères seront supportées par les locataires.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

DECIDE

- De fixer le tarif de location des anciens garages de la poste à 20€ par mois dans les conditions énoncées ci-avant.

Vote : 14+1	Pour : 14+1	Abstention : 0	Contre : 0
-------------	-------------	----------------	------------

### **SOUTIEN DES ELUS DES COMMUNES DESSERVIES PAR LE S.I.C.T.O.M ISSOIRE-BRIOUDE POUR LA DECHETTERIE DE BRASSAC**

Le Maire donne lecture de la motion proposée :

« Nous assistons à une recrudescence des actes de vandalisme, d'incivilités et de menaces entraînant de graves dysfonctionnements sur la déchetterie de Brassac les Mines située ZI La Plaigne – route de Jumeaux.

Depuis plusieurs mois, des personnes se rendent en journée, en déchetterie, pour récupérer des matériaux (métaux, matériel électrique, etc...).

Outre le manque à gagner, leurs présentes et leurs méthodes, à savoir :

- La fouille et le déchargement des véhicules des usagers, avec ou sans leurs accords,
- L'ouverture systématique des sacs à l'aide de couteaux,
- Le stationnement sur les voies de circulation pour effectuer des chargements que l'on peut qualifier de vol,
- La présence permanente de ces mêmes personnes dans les bennes empêche tous dépôts en sécurité,
- Les multiples dégradations des clôtures, panneaux d'informations et de consignes de sécurité,
- La destruction quasi systématique des D.E.E.E (Déchets Equipements Electriques Electroniques) excluant tout recyclage etc, etc... ne permettent plus d'assurer l'accueil du public

en toute sécurité.

Les agents de la déchetterie de Brassac les Mines sont soumis à des tensions quotidiennes, des pressions lourdes. Chaque jour, ils se mettent en danger alors qu'ils sont là pour être au service des citoyens.

Les usagers n'échappent pas à la règle et lorsqu'ils s'opposent aux incivilités de certains, cela dégénère en menaces verbales ou physiques.

Les bennes pillées et les dégradations demandent de nombreuses heures de remise en état et de nettoyage ».

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

DECIDE

- De soutenir la motion en faveur du S.I.C.T.O.M ISSOIRE-BRIOUDE pour la déchetterie de Brassac Les Mines.

Vote : 14+1	Pour : 14+1	Abstention : 0	Contre : 0
-------------	-------------	----------------	------------

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Anthony Paulet propose de mettre en place un groupe de travail sur la sécurité des bourgs du Vernet et de Chaméane. Sont intéressés par ce groupe : Charlotte Bouquet, Julie Challet et Françoise Pומרol.

Etudier aussi la possibilité d'inclure un achat groupé avec d'autres panneaux de signalétiques (plan d'eau, école, ...).

- Mathieu Moulin demande s'il est possible d'avoir un détail des activités proposées à La Maison de l'Améthyste.

Séance levée à 19h45.

Le Maire, Marc HOSMALIN

